

REGLEMENT- Bourse aux Vêtements-Puériculture-Jouets de l'Amicale Laïque des Bataillots-Cladets d'Yzeure

Votre signature sur la feuille de détail des ventes exprime votre accord avec ce règlement.

Le nombre d'articles à vendre est fixé à 35 par déposant non amicaliste, 60 par déposant amicaliste.

Vous avez la possibilité de déposer 10 articles aux choix : puériculture-jouets-vêtements adultes-maroquinerie ET déco chambre enfant ET TROIS PAIRES DE CHAUSSURES MAXIMUM. Tous les articles doivent être en parfait état. Seul un article usé ahîmé ou sale sera refusé FT nourra être remplacé. Les jouets doivent fonctionner et être complets

	un artic	un article use, abilite ou sale sera reruse Er pourra etre remplace. Les jouets doivent fonctionner et etre complets.	
		Il est interdit de faire des « multi listes », le nombre limite d'articles est limité par foyer. <u>Le déposant devra amene lui-même son propre carton</u> . Aucune adhésion ne pourra être acceptée au moment de la manifestation.	
		Nous acceptons les ensembles d'origine, de même marque et de même taille. Nous n'acceptons plus les lots.	
pas	□ ssés inape	Les matériels de puériculture sont vendus en l'état. Les défauts ou autres dysfonctionnements qui seraient erçus lors du dépôt restent de la responsabilité du déposant.	
gro	Ssesse so	Le dépôt des tenues de sport est accepté comme kimono, justaucorps, tenues de foot etc Les vêtements de ont acceptés.	
dé _l	□ posant lo	Les articles sont étiquetés, codés avec l'accord du déposant et doivent être apportés dans un CARTON par le rs du dépôt. Les prix doivent être entiers, sans centime.	
		Tout article ayant perdu son étiquette sera immédiatement retiré de la vente et ne pourra donc être vendu	
	en excu	Il est possible malgré notre vigilance, que des « défauts » puissent être présents sur certains articles, veuillez nous en excuser et nous le signaler. <u>L'Amicale décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'un article. Aucun article manquant ne sera remboursé.</u> Aucune réclamation sur un achat ne sera acceptée après la vente ; c'est pourquoi nous vous conseillons de bien regarder les articles que vous choisissez lors de la vente.	
	ĽALBC r	'ALBC reverse 70 % du montant des ventes aux déposants non amicalistes et 80 % aux déposants amicalistes.	
	-	de la vente, aucun article ne sera mis de côté, aucun délai d'encaissement ne sera accordé ni aucune remise. ut paiement par chèque une pièce d'identité en cours de validité devra être présentée.	
	vous ne	lements et articles non récupérés lors du retrait des invendus et des enveloppes, seront donnés aux écoles. <u>Si</u> pouvez pas vous déplacer ce jour-ci, vous pourrez donner procuration à une personne de votre choix LE SOIR IQUETAGE sur formulaire : la personne concernée devra alors fournir sa pièce d'identité pour avoir le chèque	

Nous vous rappelons que l'équipe de la Bourse aux vêtements est composée uniquement de bénévoles. Les bénéfices de cette bourse seront reversés aux écoles des Bataillots, Ampère et Cladets, de la maternelle au CM2. L'ALBC a besoin de bénévoles, n'hésitez pas à nous rejoindre!

Vous remerciant de votre compréhension. L'équipe de la Bourse aux vêtements de l'ALBC.